



**COMMISSION DE NOMINATION DE LANGUE FRANÇAISE
POUR LE NOTARIAT**

Rue des Bouchers, 67
B 1000 BRUXELLES
Tél. 02 506 46 46 Fax 02 506 46 49 info@bcn-not.be

**CONCOURS 2006
ÉPREUVE ÉCRITE**

Bruxelles, samedi 11 mars 2006 (matinée)

INSTRUCTIONS PRATIQUES

La première partie de l'épreuve écrite comprend deux questionnaires, numérotés I et II, qui se trouvent dans la même farde. Un cahier de brouillon (feuilles blanches) est joint aux questionnaires. **Commencez par remplir** la page de couverture de ces fardes et du cahier de brouillon, puis collez à l'endroit indiqué les autocollants ci-annexés.

Dans **trois heures** au plus tard, remplacez chaque questionnaire et le cahier de brouillon dans la farde et remettez celle-ci sur le bureau de la Commission. Un cachet sera apposé sur votre convocation pour attester ce dépôt.

Il est interdit de continuer à écrire après le signal de la fin de la première partie d'épreuve.

Comment devez-vous répondre aux questionnaires ?

1. Commencez par parcourir rapidement les deux questionnaires, pour en évaluer leur contenu et leur ampleur, puis décidez de l'ordre dans lequel vous allez y répondre, en tenant notamment compte des points attribués aux questionnaires et qui y sont mentionnés.
2. Ensuite, passez successivement à la rédaction de vos réponses à chacun des questionnaires. Veillez à **bien gérer le temps** dont vous disposez.
3. Résolez d'abord les questions qui vous paraissent les plus faciles. Vous pourrez consacrer le temps restant disponible à la solution de questions moins faciles.
4. Vos réponses doivent figurer sur les questionnaires, dans les cadres indiqués à cet effet. Ne débordez pas des cadres. Ne chiffonnez pas et ne pliez pas les questionnaires.
5. Vous pouvez préparer vos réponses dans le cahier de brouillon. Recopiez ensuite vos réponses au net sur le questionnaire car votre cahier de brouillon ne sera pas corrigé.
6. Soignez la qualité formelle de vos réponses : écriture lisible, clarté, orthographe, style...
7. Les menues erreurs peuvent faire l'objet de ratures, mais non équivoques. Si vous vous trompez gravement en remplissant le questionnaire, vous pouvez demander un autre exemplaire aux surveillants. Attention : vous ne pourrez obtenir *qu'un seul* nouvel exemplaire.
8. Les surveillants ne sont pas autorisés à répondre à vos demandes d'explication sur les questions. Si vous désirez néanmoins poser une question, veuillez lever la main. Votre question sera aussitôt soumise à la Commission, qui décidera s'il y a lieu d'y répondre et, dans l'affirmative, comment.
9. Il ne sera tenu aucun compte des réponses non remplies selon les présentes instructions.
10. Les questionnaires qui n'auront pas été remis dans le délai fixé ne seront pas corrigés.